

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mardi 5 mai 2026

Délibération n° 2026_08

Présents avec voix délibératives :

- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)

Présents :

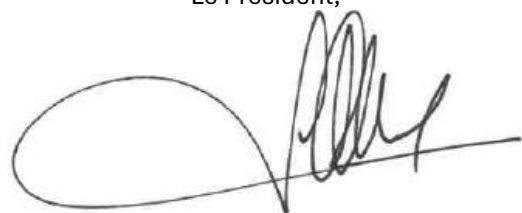
M. Luc LORNAGE, Adjoint au Payeur Régional, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. François TEPPAZ-MISSON, Directeur Adjoint de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique », en application de l'article 12 des statuts de la Régie et de l'article R.2221-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) décide :

- **De prendre acte de la fin de nomination de Monsieur Jean-Luc Blanc en tant que Payeur régional, à compter du 1^{er} mai 2026**
- **De proposer au Préfet de Région la nomination de Monsieur Jean-Laurent LIBES, Payeur Régional, en tant que comptable direct de la Régie Auvergne Numérique ;**
- **De solliciter, en vue de cette nomination, l'avis du Directeur régional des Finances Publiques.**

Le Président,



Bruno FAURE